

1/ Compte-rendu du 2/12/2020 :

Le compte-rendu de la réunion du 2/12/2021 est validé à l'unanimité.

2/ Fermeture de Classe :

Pour faire suite à la décision de fermeture d'une classe à la rentrée prochaine et des démarches effectuées par Monsieur le Maire afin que cette fermeture n'ait pas lieu, le Conseil approuve les démarches effectuées et encourage Monsieur le Maire à les poursuivre et éventuellement à effectuer un recours administratif.

3/ Scolarisation des enfants extérieurs :

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'accepter la scolarisation des enfants domiciliés à l'extérieur dans les cas suivants :

- les enfants dont la garde est assurée à Nordausques par une nourrice agréée avec contrat
- les enfants des enseignants de l'école publique
- les enfants des communes avoisinantes : Zouafques, Tournehem, Muncq-Nieurlet, Bayenghem, Nortleulinghem, Recques.

La priorité à l'accès au service cantine-garderie sera donnée aux enfants domiciliés à Nordausques.

Le Conseil rappelle que les enfants qui débutent leur scolarité à l'école de Nordausques pourront la terminer même s'ils quittent la commune.

Une participation d'un montant de 47€ par enfant sera réclamée aux communes dont les enfants seront scolarisés. Une information préalable leur sera donnée.

4/ Proposition de révision du montant alloué aux élèves de l'école :

Etant concerné : M. BERTIN Maxence, M. GHISKIER Mickaël n'ont pas pris part à la délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents arrête à 47 € (quarante-sept euros) par élève, le crédit fournitures scolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

Il précise que la diminution est motivée par le fait que le projet numérique permettra l'économie de papier et évitera le gaspillage. Le crédit dégagé permettra l'embellissement de l'école (marelle, jeux, etc.), l'aménagement de la salle informatique, l'accord d'une subvention à l'association des parents d'élèves ainsi que les dépenses liées à l'adoption des protocoles COVID de l'Education Nationale.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2021.

5/ Internet à l'école du bas :

L'installation d'internet à l'école du bas est à l'étude. Il y a 3 possibilités :

- 1 - utiliser la fibre servant aux caméras de vidéo-protection
- 2 - déploiement d'un câble RJ45
- 3 - Installation d'une nouvelle box.

6/ Contrat de nettoyage des écoles :

Pour faire face à une restriction de personnel et l'application rigoureuse du protocole sanitaire aux écoles, le Conseil Municipal valide le recours à une société de Nettoyage pour 3 heures par jour, 4 jours par semaine durant 2 semaines (montant 268 € ht) et décide de prolonger leur intervention jusqu'aux vacances de Pâques.

7/ Apport libre de cartons :

Après s'être fait présenter le dispositif permettant l'installation de bornes papiers - cartons par Mme JOLY, le Conseil Municipal décide l'installation de deux bornes : une sur le parking de la salle des fêtes et une borne sur le parking de la rue verte.

Pour l'installation de la borne sur le parking de la salle des fêtes, un container de collecte de verre sera déplacé et installé résidence du vossack après vérification de la possibilité de manœuvrer pour le camion.

8/ Pacte de Gouvernance de la CAPSO :

Le Conseil Communautaire de la CAPSO, par délibération du 22 octobre 2020, a décidé d'engager l'élaboration d'un pacte de gouvernance dans le but, notamment, de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement au quotidien. Le Conseil Municipal après pris connaissance du projet de pacte de gouvernance émet : 4 avis défavorables et 8 abstentions.

9/ Régie d'eau – Prix de l'eau :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la CAPSO étudie le maintien ou non de la régie eau qui n'arrive pas à l'équilibre financier. Deux solutions : -adhésion au SIDEALF (Lumbres-Fauquembergue) ou DSP -Véolia -Suez. La question sera tranchée lors d'un prochain Conseil Communautaire.

10/ Transformation numérique des collectivités territoriales :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, valide le projet de mise en place d'un tableau numérique tactile interactif (12 900 € HT) ainsi que l'application mobile (3960 € ht -abonnement sur 5 ans avec 20 % de remise sur la durée).

Il sollicite auprès de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais une subvention au taux maximal dans le cadre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales » et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à ces décisions.

11/ Indemnité du Conseiller Délégué :

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents d'allouer, avec effet au 21 janvier 2021 une indemnité de fonction à Monsieur EVRARD André, Conseiller municipal délégué par arrêté municipal en date du 21 janvier 2021 et ce au taux de 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Cette indemnité sera versée mensuellement.

12/ Prévision d'achat d'un véhicule utilitaire pour la commune :

Le Conseil Municipal valide l'achat d'un véhicule utilitaire pour un montant TTC de 3000 €.

13/ Demande de subvention pour la pompe à chaleur :

La pompe à chaleur à l'Ecole Maternelle étant hors service, le Conseil Municipal décide son remplacement et sollicite dans le cadre du FARDA, une subvention auprès du Conseil Départemental pour l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur d'un montant de 12 087 € 88 ht.

14/ Reversement de la TCCFE par la FDE :

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la fraction du produit de la TCCFE qui sera perçue par la FDE 62 sur le territoire de la commune et reversée à la commune à 95 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

15/ Informations et questions diverses :

a/ Subventions aux associations 2021 :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas verser de subvention aux associations pour 2021. Le Conseil propose le paiement des charges fixes annuelles (assurance, etc...) des associations sur présentation des justificatifs.

b/ Projet numérique :

Un nouveau devis a été transmis dont le montant est de 50 € en moins. Il sera de nouveau modifié à la baisse avec du matériel plus performant.

c/ Eclairage Public : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de rénovation de l'Eclairage Public, une subvention de 36000 € sera accordée par la FDE, une prime d'énergie de 6000 € a été obtenue. Une convention devra être signée avec le Maire de Muncq-Nieurlet.

d/ Terrains :

- Terrain de foot : 4000 m² pour le terrain de football sont en cours de négociation. Une proposition de vente a été faite par Monsieur Dieusart à 9 € le m², compensation financière de l'exploitant comprise, Hors frais de bornage. Une contre-proposition sera faite à Monsieur Dieusart.
- Terrain Menne : une réunion avec l'agence d'urbanisme et l'EPF aura lieu le 7 avril prochain.

e/ Habitat 62/59-assainissement : Le remplacement de l'armoire électrique de la station a été effectuée pour un meilleur fonctionnement. Une transaction est en-cours avec la CAPSO pour la reprise de l'assainissement.

f/ Ecoles : Pose de panneaux à led -classe de M. Creton et Mme Ponsin pour un montant de 535 € 04.

g/ Ville propre et poubelle : dès que cela sera possible une opération ville propre sera programmée.

h/ Application MDI : Présentation par Monsieur DENYS de l'application ILLIWAP -coût 990 €. Ce dispositif peut-être subventionnée dans le cadre du plan de relance et notamment le fonds « transformation numérique des collectivités territoriales».

i/ Prime COVID : Le Conseil Municipal décide d'accorder une prime exceptionnelle de 100 € à l'ensemble du personnel particulièrement mobilisé pendant l'état d'urgence sanitaire, sans arrêt de travail au cours de l'année civile 2021 de + 15 ouvrés en une ou plusieurs fois cumulés, hors covid, femme enceinte et accident de travail.

k/ Fleurissement : Madame Sabine DUCROCQ sera en charge du fleurissement de la commune. Un appel aux dons sera effectué.

f/ Discours bulletin : L'ensemble du Conseil valide le discours de Monsieur le Maire.

g/ Dates des prochains conseils : 8 et 22 avril 2021.

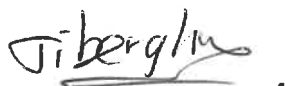
h/ Ouverture de l'école pour le soutien pendant les vacances scolaires : Par 11 voix pour et 1 abstention le Conseil accepte l'ouverture de l'école selon le mode de fonctionnement suivant : 2 classes divisées en deux avec l'utilisation des ½ classes par un groupe de soutien le matin et les autres ½ classes par un groupe de soutien l'après-midi.

i/ Élection législative : élaboration du planning relatif à la tenue du bureau de vote les 4 et 11 avril.

k/ Nouveau règlement cimetière : Madame JOLY Laurence fait un état récapitulatif de la formation qu'elle a suivie récemment et au cours de laquelle, elle a travaillé sur l'élaboration d'un nouveau règlement de cimetière. Les tarifs actuels des concessions sont relativement bas. Chacun recevra prochainement, le projet de règlement de cimetière.

Levée de séance : 21 h.

La secrétaire de séance,
Mélanie TIBERGHIEU.



Le Maire de Nordausques,
Gilles DEBOVE.

